

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRAT°
11	11	11

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE COX**

◆ ◆ ◆ ◆

Date de convocation : 30 août 2020

DÉLIBÉRATION : N° 04-15-2020

OBJET :

DELIBERATION PONCTUELLE
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI
N° 84-53 DU 26/01/1984)



Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absents excusés -

SECRETARE - Mme DELEZAIVE Renée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien extérieur de la commune ;

Où l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

la création à compter du 07/09/2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service variable selon les besoins de la commune.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour durée variable selon les besoins de la commune (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Il devra justifier d'une expérience dans ce domaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour copie conforme



Le Maire
C. OUDIN